

Commission formation recherche du 19 décembre 2006

Présents : Claire DUPAS, Hisham ABOU-KANDIL, Eric SAVATTERO, Jean-Paul BRUTUS, Christian AUCLAIR, Sylviane AUDET, Mathieu BACH, Catherine BARATTI-ELBAZ, Thibault LEMATTRE, Françoise BOISSIERE, Yolande BRENAUT, Laurent CHAMPANEY, Hubert COMON, Jacques DELAIRE, Emmanuelle DELEPORTE, Laurent DESVILLETES, Frank DEVAUCHELLE, Claude DIDRY, Cécile DURIEU, Laura GRANGE, Dominique GUEGAN, Clotilde LAMBERT, Joël LEBEAUME, Isabelle LEDOUX-RAK, Jean-Pierre LEONI, Jean-Marc ROUSSEL, Thierry MAURIN, Monique MEMET, Bogdana NEUVILLE, Xavier PESSOLES, Bernard ROUX, Katy TRECA, Jean-Marie VIRELY.

Excusés : Sébastien BEAL, Claire BRUNET, Rodrigue DESMORAT, Patrice DURAN, Jean-Luc FRANC, Jean-Jacques LESAGE.

I. PRES ET RTRA

Claire Dupas rappelle que les PRES et les RTRA ont été institués par la loi de programme pour la recherche du 18 avril 2006.

A. Les RTRA (Réseaux Thématiques de Recherche Avancée)

L'ENS est, à travers les laboratoires de l'Institut Farman, membre de DIGITEO.

Elle a également été approchée pour être associée au RTRA Triangle de la Physique. Par contre, le RTRA Sciences du médicament, en amont du pôle de compétitivité MEDICEN n'a pas été retenu par le Ministère.

B. Les PRES (Pôles de Recherche et d'Enseignement supérieur)

Claire Dupas expose la constitution et les objectifs du PRES Universud.

➤ Contexte général

Les établissements français d'enseignement supérieur n'ont qu'une faible visibilité internationale (classement de Shanghai) et l'on peut noter un véritable émiettement universitaire. Il est nécessaire de revoir le système d'enseignement supérieur et de recherche en France, la loi de 1984 étant devenue obsolète, et de surmonter la dichotomie entre Universités et Écoles. Les nouveaux outils institués par la loi de programme pour la recherche en 2006 le permettent. Les PRES s'assimilent à une démarche « bottom-up », à l'initiative des établissements. Ils représentent des « territoires de projets à géométrie variable ».

➤ Situation en Ile de France

L'Ile de France compte 17 Universités, 50 Écoles et représente 45% du potentiel national de recherche. Une certaine opposition existe entre établissements intra muros et extra muros, et entre « anciennes » et « nouvelles » universités et Écoles.

L'Ile de France sud constitue un grand territoire scientifique, avec une opération d'intérêt national (OIN) sur le plateau de Saclay, le développement du campus de Polytechnique (Thalès, IOTA, ENSTA) et la construction du synchrotron SOLEIL.

➤ Le cas de l'ENS de Cachan

L'ENS de Cachan a, comme toutes les ENS, une mission définie par décret et forme des élèves fonctionnaires stagiaires soumis à engagement décennal. La gouvernance se distingue de celle des Universités.

L'ENS de Cachan se caractérise par ses deux sites, sa multidisciplinarité à spectre large et son école doctorale pluridisciplinaire. Elle a de nombreux partenariats avec des Universités et Écoles en Ile de France. L'ENS de Cachan est également partenaire de grands pôles de compétitivité ([System@tic](#), MEDICEN) et du RTRA DIGITEO.

Au niveau géographique, l'ENS de Cachan se trouve isolée dans le Val-de-Marne, avec un environnement scientifique proche majoritairement dans le domaine de la biologie-santé.

➤ LE PRES Universud : genèse

Le PRES est né de l'initiative en 2004 de cinq établissements : l'ENS de Cachan, les Universités Paris 11, Paris 12, de Versailles - Saint Quentin en Yvelines et d'Evry. L'objectif était d'améliorer l'efficacité et la visibilité de l'ensemble du dispositif de recherche et de formation de cet ensemble. Une association type loi 1901 a été créée en 2006, dotée d'un comité de pilotage et d'un chargé de

mission (Xavier Chapuisat). Des groupes de travail se sont constitués afin de définir les domaines de recherche et les formations à structurer. De nombreux contacts ont été pris avec d'autres organismes d'Ile de France sud.

➤ ***Le PRES UNIVERSUD : structuration***

La loi de programme pour la recherche prévoit différents statuts pour les PRES : les établissements publics de coopération scientifique (EPCS), les fondations de coopération scientifique (FCS), les GIP et les associations. Toutefois la DGES incite fortement à retenir le statut d'EPCS, qui a été choisi par le PRES UNIVERSUD. Les discussions relatives à la gouvernance ont débuté à l'été 2006. Les Universités Paris 12 et d'Évry étant en désaccord, elles ont choisi de quitter le PRES.

➤ ***Le projet actuel du PRES UNIVERSUD***

Les trois membres fondateurs sont donc l'ENS de Cachan, l'Université Paris 11 et l'Université de Versailles - Saint Quentin en Yvelines. Plusieurs établissements souhaitent devenir membres associés du PRES : École Polytechnique, HEC, GIS Agro, École Centrale et Supélec. Un protocole d'accord tenant lieu de convention constitutive a été rédigé, présenté et voté par les conseils d'administration des trois établissements fondateurs. Il préfigure une grande université, à visibilité internationale renforcée, dans le Sud de l'Ile de France.

Au niveau de ses compétences, la structuration part de celle des activités de recherche dans différents domaines. Certaines délégations de compétences sont imposées par la loi :

- mise en place et gestion d'équipements partagés ;
- coordination des Écoles doctorales ;
- valorisation des recherches menées en commun ;
- promotion internationale.

D'autres délégations de compétences ont été décidées par les membres fondateurs : coordination de recherches existantes et lancement de nouveaux programmes spécifiques au PRES. Par contre, il n'y aura pas de transfert de laboratoires ou d'équipes de recherche au PRES.

Le PRES UNIVERSUD disposera d'un conseil d'administration de 25 membres (14 pour les fondateurs dont 3 pour l'ENSC, et 11 pour les personnalités qualifiées et membres associés), de deux conseils consultatifs (Conseil d'orientation stratégique, conseil scientifique et pédagogique) et d'un agent comptable issu d'un des établissements fondateurs.

➤ ***Les suites***

Le PRES sera publié au BOEN. Une rencontre sera demandée avec le DGES et éventuellement avec les ministres MM. De Robien et Goulard.

Les statuts seront présentés aux conseils d'administration des membres fondateurs au printemps 2007, en vue de la rédaction du décret constitutif du PRES. Il reste également à définir les moyens à mettre à la disposition du PRES, ainsi qu'à déterminer les actions de formation et de recherche qui seront lancées en 2007-2008.

➤ ***Le PRES Université Européenne de Bretagne***

Il comprend huit membres fondateurs : les quatre Universités bretonnes et quatre Écoles délivrant le doctorat. D'autres établissements sont associés : Supélec, ENIB, IEP Rennes...

Le statut choisi est également celui d'EPCS. Le projet prévoit un conseil d'administration de 31 sièges.

Neuf PRES seront annoncés ce soir par le ministre : Paritech, Universud, Université Paris Est, Aix-Marseille, Lyon, Bordeaux, Nancy, Toulouse, Université Européenne de Bretagne.

Il faut maintenant élaborer les statuts des deux PRES, qui seront créés par décret.

Claire Dupas précise que les domaines scientifiques du PRES Universud peuvent évoluer en fonction des propositions des établissements. Ce PRES n'épuise en aucun cas les partenariats développés avec des établissements autres que ceux du PRES.

Emmanuelle Deleporte demande si des enseignements seront mis en commun.

Claire Dupas répond que de nombreuses cohabilitations de Masters lient déjà les membres fondateurs du PRES. La situation est amenée à évoluer au fil du temps.

Jean-Marie Virely rapporte que le Conseil d'administration a été impressionné par le dossier Universud et qu'il incite toutes les entités à s'impliquer.

Dominique Guégan demande si des liens entre deux PRES sont possibles, le Centre d'Économie de la Sorbonne dépendant de l'Université Paris I et donc du projet de PRES Paris centre.

Hisham Abou-Kandil répond qu'Universud ne remet pas en cause les collaborations actuelles.

II. INDICATEURS DES DEPARTEMENTS ET SERVICES (INTERVENTION DE DELPHINE COULBOIS ET CHRISTIAN DELAUNAY)

➤ Contexte

La définition d'indicateurs est indispensable pour situer l'ENS de Cachan dans son environnement national et international. En effet, le niveau d'excellence doit être mesuré et maintenu dans un contexte international de plus en plus compétitif (classement de Shanghai).

En outre, la LOLF fait évoluer la gestion des opérateurs d'une logique de moyens à une logique de résultats. Cette mutation se traduit à l'ENS à travers l'adaptation de la structure budgétaire à l'architecture LOLF, la mesure et le contrôle de la masse salariale et la mise en place d'une démarche d'auto-évaluation par le biais de la nouvelle cellule d'analyse et prospective.

Des besoins sont enfin clairement identifiés au sein de l'ENS : les indicateurs représentent un outil de gestion pour les entités et un outil d'aide à la décision pour la direction. Ils permettront également de répondre plus efficacement aux multiples enquêtes externes (CNE, Cour des comptes, contrat quadriennal etc).

Or les systèmes d'extraction et de consolidation des données de l'ENS de Cachan sont rares et parfois artisanaux.

➤ Les risques

Le groupe de travail a veillé à ne pas instituer une « usine à gaz ». C'est pourquoi une concertation a été menée auprès des responsables d'entité.

Les objectifs que s'est assigné le groupe de travail sont :

- Assurer une remontée facilitée des données des entités pour, en retour, optimiser la diffusion des axes stratégiques définis par la direction.
- Définir des outils de pilotage en accord avec ceux qui sont pratiqués dans l'environnement institutionnel et d'évaluation de l'ENSC (ministère, cotutelles, CNE...).

➤ Définitions

L'indicateur est une information quantifiée qui aide à connaître l'état d'un système d'activités qu'un responsable est chargé de piloter, ainsi que l'état de son environnement. L'indicateur est ainsi constitué d'un libellé, d'une formule de calcul, d'une source, d'une périodicité (annuelle pour l'ENS), d'un responsable et d'une cible (objectif chiffré). Un indicateur peut avoir pour fonction de suivre une action (taux d'avancement d'un projet), d'évaluer les résultats d'une action, d'aider au diagnostic etc. Il doit en tout état de cause posséder les caractéristiques suivantes : pertinence, appropriation par l'entité, lisibilité, finalisation (objectif chiffré), comparabilité dans le temps et l'espace, anticipation et souplesse.

Un tableau de bord est un ensemble d'indicateurs se rapportant à une même entité ou projet, organisés de façon cohérente à des fins de mesure et de maîtrise des performances de cette entité.

➤ Méthodologie

Les indicateurs de l'École seront structurés en trois domaines : recherche, enseignement et services. Au sein de chaque domaine, trois niveaux de données sont prévus :

- le niveau N, c'est-à-dire l'entité (nombre d'inscriptions principales en M2 du département Mathématiques par exemple)

- le niveau N+1 constitue une première consolidation par thématique : sciences, sciences pour l'ingénieur, sciences de l'Homme et de la Société (exemple : nombre d'inscriptions principales en M2 en SPI). En outre, pour la recherche, une autre consolidation sera effectuée par programme LOLF.
- le niveau N+2 est une consolidation pour l'ensemble du domaine (exemple : nombre de publications à l'ENS, nombre d'inscriptions en M2 à l'ENS).

Les indicateurs des services mêlés à ceux des départements et laboratoires permettront de restituer des ratios transversaux (m² par chercheur, personnel IATOS par élève etc.).

Le groupe de travail a découpé son analyse en quatre phases :

1. Définition de l'indicateur, puis élaboration d'une fiche indicateur par entité.
2. Entretien avec les responsables d'entité sur la base des fiches indicateurs. Il s'agissait de s'assurer de la pertinence des indicateurs retenus par le groupe de travail et de la facilité de les renseigner. Pour l'enseignement, le groupe de travail a rencontré Eric Savattero, un directeur de département par pôle disciplinaire et Lysiane Alasluquetas pour les aspects scolarité. Chaque chef de service concerné par les indicateurs a été vu.
3. Validation des indicateurs par la direction (effective pour les indicateurs des départements et services).
4. Reste à rédiger le livret des indicateurs et à mettre en place un système d'information permettant la saisie des données sur un espace indicateurs de l'Intranet, leur consolidation et leur extraction sous des formes exploitables à chaque niveau.

Christian Delaunay et Delphine Coulbois présentent ensuite les indicateurs des départements d'enseignement et prennent l'exemple de la bibliothèque pour les services d'appui. Les fichiers peuvent être demandés à Delphine Coulbois et Christian Delaunay et toute remarque leur être communiquée.

Les indicateurs de niveau N seront renseignés par les entités au premier trimestre 2007, les consolidations de niveau N+1 et N+2 étant réalisées par la cellule d'analyse et prospective.

En ce qui concerne les indicateurs recherche, le groupe a rencontré trois directeurs de laboratoire. Les indicateurs reprennent autant que possible les libellés de Labintel. Un nouvel avis sera demandé à d'autres directeurs de laboratoire. Les indicateurs retenus pour la recherche ont trait aux effectifs, aux productions, aux séminaires, à la formation par la recherche, au budget et à la valorisation.

Christian Auclair s'interroge sur la pertinence et les objectifs du niveau N+1.

Delphine Coulbois répond que ce niveau est apparu le plus pertinent au regard des enquêtes diligentées par les organismes extérieurs et des entretiens menés avec les responsables d'entité.

Eric Savattero ajoute que si les niveaux N et N+2 sont nécessaires, il est apparu intéressant de déterminer un niveau intermédiaire. Mais d'autres consolidations peuvent être proposées à ce niveau à Delphine Coulbois et Christian Delaunay.

III. AVANCEMENT DU BATIMENT DE L'IFR

Frank Devauchelle présente l'avancée des travaux. Aujourd'hui, le gros œuvre est presque terminé. L'IFR accueillera certains équipements mutualisés (plateau technique, plate-forme optique...). D'autres resteront dans le bâtiment d'Alembert.

Le nouveau bâtiment doit être livré en juin. Il sera inauguré au cours d'un colloque en octobre ou novembre 2007.

Catherine Baratti demande des précisions sur la cafétéria. Frank Devauchelle répond qu'il s'agit d'un espace convivial, et non d'un lieu de restauration quotidien.

IV. PROGRAMMATION DES TRAVAUX EN 2007

Frank Devauchelle présente les priorités retenues pour 2007 par la direction :

1. Construction d'un poste de livraison électrique afin d'assurer la sécurité et la fiabilité de l'approvisionnement électrique du site de Cachan. Actuellement, l'ENS dépend du poste de livraison du CROUS, responsable de la panne d'octobre dernier. Coût : 500 000 euros.

2. Première tranche de mise en sécurité incendie du bâtiment Cournot, avec la création d'un escalier de secours. Coût : 150 000 euros.

3. Redéploiement des laboratoires de l'IFR : restructuration des locaux actuels des laboratoires PPSM, LBPA, SATIE, et exploitation du nouveau bâtiment. Coût : 470 000 euros.

4. Construction d'une soute pour déchets à Ker Lann. Coût : 75 000 euros.

5. Pose de garde-corps en terrasse du bâtiment d'Alembert pour assurer la sécurité contre les risques de chute. Coût : 75 000 euros.

6. Aménagement du LMT : le LMT souhaite restructurer le centre d'essais et redéfinir les locaux en rez-de-chaussée. Coût : 400 000 euros, dont une partie sera prise en charge par le LMT.

7. Rénovation du Hall Villon : murs, sols, plafonds, vitrage.

Hisham Abou-Kandil ajoute que l'ENS devra trouver des subventions pour financer d'autres travaux indispensables.

V. RENOUELEMENT DES MASTERS

Eric Savattero rappelle les échéances des habilitations :

- 2007-2008 pour les masters co-habilités avec les universités rennaises (vague B) ;
- 2008-2009 pour les masters co-habilités avec les universités de Paris intra muros (Paris 5, Paris 6, Paris 7) (vague C).
- 2009-2010 pour les masters co-habilités avec des universités de la région parisienne (Paris 1, Paris 11) et les masters propres à l'ENS de Cachan (Design, Communication scientifique et technique).

Deux cas particuliers doivent être signalés :

- le Master « Modélisation et simulation » co-habilité avec l'INSTN, l'UVSQ, l'ENSTA... : l'ENS ne figure plus parmi les établissements co-habilités. Il s'avère donc nécessaire d'effectuer une demande auprès des établissements co-habilités pour réintroduire l'École au titre des partenaires.
- Le Master « Gestion des organisations – Spécialité organisations : Stratégies et risques », co-habilité avec l'Université Paris 11. L'ENS de Cachan apparaît comme établissement co-habilité sur le document de Paris 11, mais pas sur celui de l'ENS. L'ENS a donc demandé au Ministère de rectifier cette erreur.

Des modifications sont demandées sur les Masters suivants :

- Master « Physique fondamentale et appliquée », cohabilité avec l'Université Paris 6: le spectre de la cohabilitation sera réduit à seulement deux spécialités dans lesquelles l'ENS apporte une participation réelle à l'enseignement.
- Suite à l'échec du partenariat avec l'Université Paris 10, l'ENS a choisi de reconstruire un cursus en Sciences sociales avec les partenaires suivants :
 - ✓ Paris 1 pour l'économie, dans le cadre de la cohabilitation mise en place par le département Économie-gestion et élargie aux étudiants de Sciences sociales.
 - ✓ Paris 1 pour l'histoire, dans le cadre d'une convention.
 - ✓ Paris 4 pour la sociologie, dans le cadre d'une convention pour l'instant, mais l'ENS de Cachan souhaite aboutir à une cohabilitation le plus rapidement possible.

Enfin, une cohabilitation est demandée en chimie avec l'ENSCP. Le partenariat a déjà débuté.

Laurent Champaney demande si le PRES aura un impact sur les cohabilitations.

Eric Savattero répond que les PRES ne changent pas le dispositif actuel.

VI. INFORMATION SUR LE SERVICE DE FORMATION CONTINUE

Eric Savattero indique que le service de formation continue regroupe trois entités : l'ENS de Cachan, le lycée Gustave Eiffel et le lycée Maximilien Sorre. Des actions sont effectuées avec les lycées, d'autres par chacune des entités. Les actions propres à l'ENS sont les suivantes :

- Actions de formation, de conseil d'ingénierie pédagogique : en mécanique (spécifications géométriques, calcul des structures), génie civil, EEA, droit et économie, ingénierie pédagogique. Le développement de cette activité est étroitement lié au recrutement de PAST. Le PAST recruté chez EADS a été une grande réussite.

Il est également indispensable de créer des formations à distance grâce aux ENT. L'ENS aura enfin un rôle à jouer dans la validation des acquis de l'expérience dans les domaines du design, du calcul des structures et de la communication scientifique et technique.

- Colloques scientifiques et manifestations : le service de la formation continue en a organisé 2 en 2004-2005, 4 en 2005-2006 et 4 sont prévus en 2006-2007. Pour développer cette activité, l'aménagement du Hall Villon et le paiement sécurisé sur Internet ont été déterminants.

- Actions vers les milieux socio-économiques : actions vers la DGESCO, le CNED ; enseignants venant préparer les agrégations ; séminaires pour enseignants.

- Formations spécialisées diplômantes : il n'existe plus qu'un master spécialisé en gestion des ressources humaines – mobilité internationale. Une formation continue diplômante a été créée l'année dernière en Analyse Cognitive des Techniques d'Apprentissage.

- Actions pour le compte de l'établissement : à destination du personnel de l'ENS, mais aussi des élèves. L'École a demandé à être un centre de délivrance du B2I et C2I.

Eric Savattero souhaite développer le service de formation continue vers les objectifs suivants :

- Les ENT : un exemple est en ligne pour des cours de thermographie IR.
- La validation des acquis de l'expérience.
- Des actions nouvelles à partir des compétences de l'École et des besoins exprimés par les professionnels.

VII. INFORMATION SUR L'INTERDICTION DE FUMER A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2007

Jean-Paul Brutus mentionne qu'une note appliquant la nouvelle réglementation a été largement diffusée. Il sera, à compter du 1^{er} janvier 2007, interdit de fumer dans tous les endroits clos et couverts de l'ENS de Cachan. Tous les cendriers situés dans le bâtiment d'Alembert seront donc retirés. D'autres seront implantés devant les bâtiments. Des actions de sevrage tabagique seront proposées aux élèves et personnels qui le souhaitent.

Validation par la direction le 17 janvier 2007.